

Appel à contributions pour le numéro 4/2019 des *Langues Modernes*  
**Évaluation et certification en langues : tensions, évolutions,  
perspectives**

**Coordination** : Jean-François Brouttier (Université de Lille, CLIL – DELANG – CRL, UMR n°8163 STL ULille/CNRS)

**Calendrier** :

**Publication de l'appel** : novembre 2018

**Soumission des propositions d'articles** (3 000 signes maximum y compris les indications bibliographiques) au coordonnateur et à la rédactrice en chef : **15 mars 2019**

**Réponse du coordonnateur et de la rédactrice en chef** : 20 mars 2019

**Retour des tapuscrits au coordonnateur et à la rédactrice en chef** : 08 mai 2019

**Examen des articles par le comité de lecture des *Langues Modernes*** : juin 2019

**Retour des articles finalisés selon les commentaires du comité de lecture** : 1<sup>er</sup> octobre 2019

**Publication du numéro** : décembre 2019

**Contacts** :

Jean-François Brouttier : jean-francois.brouttier@univ-lille.fr

Copie à la rédactrice en chef des *Langues Modernes* : Émilie Perrichon,  
redaction.languesmodernes@gmail.com

Ce numéro des *Langues Modernes* fait écho au numéro 2/2001 intitulé *Évaluation et certification en langues* ainsi qu'au numéro 1/2012 intitulé *Évaluer avec le CECRL*. L'année 2018 a montré qu'il devenait important de proposer un lieu pour de nouvelles contributions sur l'évaluation et les certifications en langues, deux notions qui connaissent certaines tensions mais aussi de nombreuses évolutions et de nouvelles perspectives.

Ce fut le cas le 23 février dans le discours du Premier Ministre sur le commerce extérieur de la France<sup>1</sup> où l'État annonce vouloir offrir à chaque lycéen, voire à chaque étudiant au plus tard en fin de licence, une certification en langues, ne citant alors à titre d'exemples que des organismes certificateurs privés.

Un mois avant ce discours, le rapport sur le baccalauréat 2021<sup>2</sup>, remis par Pierre Mathiot au ministre de l'Éducation Nationale le 24 janvier 2018, questionne l'évaluation de l'oral en langues vivantes étrangères par les enseignants et préconise la mise en place de certifications externes ainsi que l'intégration du détail des évaluations en langues dans un supplément au diplôme.

Le 23 mars, la Commission formation de la SAES a fait paraître le premier tome du *Livre Blanc de la formation en études anglophones*<sup>3</sup>, coordonné par Claire Tardieu et Emily Eels. Ce document consacre un chapitre entier, préparé par Cédric Sarré, à la certification CLES, analysée comme étant « un outil au service de l'enseignement-apprentissage des langues dans l'enseignement supérieur ».

Le 10 avril, plusieurs enseignants et enseignants-chercheurs publient une tribune dans *The Conversation* intitulée : *Compétence en anglais : l'obsédante question de la certification en langues*<sup>4</sup> (Wozniak, S., C. Sarré, P. Millot & V. Braud : 2018) et proposent de nouvelles perspectives.

Début septembre, la Coordination nationale du CLES a été à l'initiative de la signature d'une convention de coopération européenne installant le *Network of University Language Testers in Europe* lors du XV<sup>e</sup> congrès international de la Confédération européenne des centres de langues de l'enseignement supérieur (CERCLES), qui permet une reconnaissance mutuelle entre ACERT (PL), CertAcles (ES), le CLES (FR), UNICert (DE), UNICert LUCE (SK/CZ) et UNILANG (GB/IE) et

---

1. [www.gouvernement.fr/partage/9996-discours-du-premier-ministre-sur-la-strategie-du-gouvernement-en-matiere-de-commerce-exterieur](http://www.gouvernement.fr/partage/9996-discours-du-premier-ministre-sur-la-strategie-du-gouvernement-en-matiere-de-commerce-exterieur)

2. [www.education.gouv.fr/cid125542/bac-2021-remise-du-rapport-un-nouveau-baccalaureat-pour-construire-le-lycee-des-possibles.html](http://www.education.gouv.fr/cid125542/bac-2021-remise-du-rapport-un-nouveau-baccalaureat-pour-construire-le-lycee-des-possibles.html)

3. [saesfrance.org/mars-2018-publication-du-livre-blanc-de-la-formation-en-etudes-anglophones/](http://saesfrance.org/mars-2018-publication-du-livre-blanc-de-la-formation-en-etudes-anglophones/)

4. [theconversation.com/competence-en-anglais-obsedante-question-de-la-certification-en-langues-93034](http://theconversation.com/competence-en-anglais-obsedante-question-de-la-certification-en-langues-93034)

de nouvelles perspectives pour les certifications universitaires en langues autour de principes communs.

Le 12 septembre, le ministre de l'Éducation nationale a reçu d'Alex Taylor, journaliste et de Chantal Manes-Bonnisseau, inspectrice générale de l'éducation nationale un rapport intitulé *Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, oser dire le nouveau monde*<sup>5</sup>.

Les 8 et 9 novembre, l'Observatoire européen du plurilinguisme organise un Colloque internationale sur la *Gouvernance linguistique des universités et établissements d'enseignement supérieur* où 11 communications sont organisées en une table ronde intitulée *LANSAD, certification et formation des professeurs*.

Du 22 au 24 novembre, enfin, le 26<sup>e</sup> congrès annuel du Rassemblement national des centres de langues de l'enseignement supérieur (RANACLES) se tient à l'Université de Strasbourg avec pour thématique *Évaluation(s) et autonomisation dans les centres de langues : pratiques et enjeux* avec plus de 27 communications.

Cette actualité riche pour l'évaluation et les certifications en langues nous amène à proposer ce nouveau numéro des *Langues Modernes* afin de permettre un nouvel état des lieux tant du point de vue des politiques linguistiques que dans l'avancée de la recherche ou du côté des pratiques pédagogiques innovantes.

Les propositions de contributions s'inscriront dans l'un des trois axes suivants :

### **Axe 1. Épistémologie et méthodologie autour des notions d'évaluation et de certification en langues**

Dans quel(s) paradigme(s) s'inscrivent les recherches discutant des notions d'évaluation et de certification en langues ? Le champ est-il *de facto* sous tension entre des productions scientifiques nombreuses dans le monde anglophone et un espace francophone divers – voire une Europe plurilingue – où la bibliométrie révèle un nombre de publications beaucoup moins élevé ?

Une approche holistique peut-elle faire le poids dans ces domaines face à la prégnance de l'approche psychométrique, et *in extenso* de la statistique ? Quelle scientificité pour les notions d'évaluation et de certification en langues dans une perspective actionnelle ?

Quelle démarche qualité et quelle éthique ?

Quel lien avec le *Cadre européen commun de référence pour les langues* ?

Quelles avancées de l'évaluation et des certifications en langues dans les domaines de l'innovation pédagogique ou de la pédagogie universitaire ?

Comment ces notions s'articulent-elles entre les trois missions de l'université : la formation, la recherche et l'insertion professionnelle des diplômés ?

Quelles politiques et gouvernances linguistiques dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur et comment sont-elles définies puis mises en œuvre ? Les notions d'évaluation et de certification en langues servent-elles les démarches qualité ou processus de labellisation de l'école, du système éducatif, de l'université, des centres de langues ou centres de formation ? Quid des langues régionales ? Des démarches certificatives sont-elles en cours et si oui, en suivant quels modèles ?

### **Axe 2. Usages et pratiques de l'évaluation et des certifications en langues**

Qu'évalue-t-on dans une séquence/unité d'enseignement en langues : la réalisation de la tâche finale complexe (pédagogie par projet, scénario), l'atteinte d'un objectif culturel (exigence de l'institution dans le secondaire), des activités langagières et/ou certains éléments "atomisés" de la compétence à communiquer langagièrement (compétences linguistiques, sociolinguistiques, pragmatiques) ?

Quels enjeux didactiques et pédagogiques pour les différents types d'évaluation que retiennent souvent, pour le secondaire, les concours et les formations d'enseignants : évaluation diagnostique, formative, sommative ? Comment les certifications sont-elles reliées à ce triptyque ?

---

5. [www.education.gouv.fr/cid133908/propositions-pour-une-meilleure-maitrise-des-langues-vivantes-etrangeres.html](http://www.education.gouv.fr/cid133908/propositions-pour-une-meilleure-maitrise-des-langues-vivantes-etrangeres.html)

Quelle mise en œuvre pédagogique dans la classe entre auto-évaluation, évaluation par les pairs et décision finale de l'enseignant ?  
Quels outils (grilles, critères, échelles, barèmes, codes couleurs...) employer ? Quelle transposition de l'évaluation dans l'univers de la notation ? Quels messages évaluatifs pour quelles cibles de communication ? Quid de l'évaluation par compétences ?  
Où en est-on de l'évaluation positive telle que préconisée dans le *Cadre européen commun de référence pour les langues* ?  
Quel degré de méta-cognition mettre en œuvre ? Savoir-apprendre ou apprendre à apprendre peuvent-ils servir à dédramatiser davantage la note finale ?  
Quelle place pour les langues régionales dans les certifications en langues ?  
Quel effet *washback* de l'évaluation et des certifications sur l'enseignement/apprentissage en langues dans les différents secteurs de formation ?

### **Axe 3. Perspectives et formation dans les domaines de l'évaluation et des certifications en langues : quels besoins ?**

Dans le marché international qu'est celui des tests et certifications en langues, comment les certifications universitaires ou les certifications du service public se positionnent-elles ? Quelles évolutions et quelles perspectives pour elles ?

Fin 2016, Cambridge Assessment a mis fin à ILEC – *International Legal English Certificate* – et propose aux candidats de s'atteler au *Cambridge Advanced (CAE)*, dans une langue générale d'un niveau C1. Quelle place et quelle intégration pour les langues de spécialité dans l'évaluation et les certifications en langues entre enseignement secondaire, secteur des langues pour spécialistes d'autres disciplines (LANSAD) à l'université et spécialistes en langues (LEA, LLCER) ?

Suite au discours du Premier Ministre du 23 février 2018, le nouvel arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence<sup>6</sup> intègre les certifications dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences pour la licence : « Une certification du niveau qu'il a obtenu, défini en référence au cadre européen, est délivrée à l'étudiant lors de l'obtention de sa licence. » Les certifications étaient déjà intégrées dans l'enseignement secondaire avec l'article 3 du décret n° 2005-1011 du 22 août 2005 qui prévoit la mise en place de certifications des connaissances et compétences acquises en langues étrangères, notamment pour les sections européennes ou internationales.

Quelles perspectives pour l'évaluation en langues et la valorisation de compétences en langues dans ou en dehors des certifications ?

Quels sont les besoins en terme d'évaluation et de certifications en langues pour les lycéens, les étudiants, les auditeurs de formation continue ? Quels sont les besoins des employeurs et des recruteurs ? Quels sont les besoins de chacun pour une insertion professionnelle réussie ? De ces besoins naissent des plans de formation en langues ou des dispositifs de formation mais des plans de formation de formateurs devraient également émerger. Quelle place pour l'évaluation et les certifications dans la formation initiale ou continue des enseignants ?

Ce numéro accueillera deux types de contributions :

- des articles de recherche, portant sur des développements conceptuels et méthodologiques : études de cas, analyses de manuels et de matériel didactique, analyse de pratiques enseignantes déclarées et/ou constatées en classe de langues vivantes ;
- des récits et analyses d'expériences pédagogiques : analyses d'activités et de tâches comportant des aides, diverses formes d'accompagnement ou d'étayage apportés aux élèves pour construire leurs apprentissages, menés en cours de langue, de DNL ou dans le cadre de projets pluridisciplinaires incluant les LV. Ces textes préciseront les objectifs et les thématiques traitées, la genèse des projets, le déroulement des séquences, la nature et la fonction des modalités d'aide/accompagnement/étayage, la répartition du travail, les consignes données, les difficultés rencontrées, les plus-values, et feront part des résultats et des prolongements envisagés.

---

6. [www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/7/30/ESRS1820545A/jo/texte/fr](http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/7/30/ESRS1820545A/jo/texte/fr)